



Cabinet du ministre d'État

Paris, le 18 décembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU rappellent les règles de prudence pour circuler en sécurité sur les routes des vacances de Noël

À la veille des vacances de fin d'année, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports, et Michèle MERLI, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, réaffirment la nécessité de respecter les règles du Code de la route et d'adapter sa conduite en situation de circulation hivernale.

« En cette période de fêtes et de vacances, j'appelle chaque usager à adopter une conduite responsable et à redoubler de vigilance sur les routes. Bien s'informer sur les conditions météorologiques et de trafic - en différant si besoin son départ - et respecter le Code de la route sont des impératifs à suivre pour des déplacements apaisés et sécurisés » déclare Jean-Louis BORLOO.

Période de Noël : panorama des déplacements routiers

Les rassemblements familiaux à l'occasion des fêtes et les départs aux sports d'hiver occasionnent de nombreux déplacements routiers.

Le jour de Noël étant situé en fin de semaine, les premiers départs en vacances bénéficieront d'un bon étalement jusqu'à la veille de la fête : une circulation modérément dense au départ des grandes métropoles et sur les grands axes est à prévoir pour le week-end du 19 au 21 décembre.

Par la suite, les départs en vacances continueront jusqu'au 24 décembre avec peu de répercussion sur les conditions de circulation. Cependant, la forte effervescence aux abords des zones commerciales, généralement situées sur les grandes roades urbaines ou périurbaines, pourra engendrer des encombrements sur ces axes ainsi que dans les centres villes où les commerces sont nombreux.

Des conseils à suivre pour circuler en sécurité en conditions hivernales

En hiver, les conducteurs peuvent être confrontés à des situations météorologiques peu propices à une conduite sécurisée : pluie verglaçante, brouillard, gelées et neiges, etc. Il est recommandé aux usagers de la route de redoubler de prudence et de s'équiper en conséquence :

- **bien s'informer**, avant de prendre la route, des conditions du trafic et de l'état des routes ;
- **disposer, dans sa voiture, de vêtements chauds, d'une couverture, et de nourriture et d'eau**, surtout si l'on voyage avec de jeunes enfants et des personnes âgées ;

- **avoir de bons pneus** : la qualité des pneus est un élément primordial de sécurité, particulièrement en hiver. Lorsque la température avoisine 0°C et sur un sol à faible adhérence, les pneus "d'été" – même neufs - ont des performances très limitées. Il est recommandé d'équiper son véhicule de pneus d'hiver (ils ont une gomme et des sculptures spéciales) et de **se munir de chaînes** ;
- **adapter sa conduite** en cas de **brouillard** : il est primordial de se méfier du phénomène de "l'aspirateur" : le véhicule qui suit a tendance à accélérer pour ne pas perdre de vue celui qui est devant, lequel accélère pour éviter d'être serré de trop près. Ainsi, des convois de véhicules se forment et roulent à très grande vitesse sans visibilité ;
Pour circuler en sécurité, les conducteurs doivent appliquer **la règle des 3V** : Visibilité (50 mètres), Vitesse (50km/h) et Véhicule devant vous à 50 mètres ;
- **redoubler de vigilance en cas de routes verglacées** : même si le réseau est surveillé et traité, il est toujours possible que du verglas se forme en quelques instants ou que la chaussée devienne glissante.
En cas d'intervention **des engins de service hivernal**, il est formellement **interdit** pour tout véhicule d'engager **une manœuvre de dépassement**.

En complément de ces consignes spécifiques, Jean-Louis BORLOO, Dominique BUSSEREAU et Michèle MERLI rappellent les règles de conduite à appliquer en toutes circonstances :

- **attacher la ceinture de sécurité** de tous les passagers, à l'avant comme à l'arrière ;
- **respecter les limitations de vitesse** ;
- respecter **les distances de sécurité** entre les véhicules et les **adapter à la densité du trafic et aux conditions météorologiques** ;
- **éviter de boire de l'alcool** si vous devez prendre le volant. En cas de consommation d'alcool, **adopter le « réflexe éthylo-test »** pour s'assurer de son aptitude à conduire ;
- disposer d'un **gilet de sécurité** et d'un **triangle de pré-signalisation** dans chaque véhicule.

*Retrouvez les prévisions de trafic sur www.bison-fute.gouv.fr
et l'ensemble des informations sur www.securite-routiere.gouv.fr*

FOCUS = DISTANCES DE SÉCURITÉ ET VITESSE : PRUDENCE !

Par temps normal, une distance minimale est à conserver pour suivre un véhicule :

- **Sur autoroute** : prendre comme référence la longueur de deux lignes d'une bande d'arrêt d'urgence (90 mètres).
- **Sur route** : compter deux secondes entre le passage devant un repère fixe du véhicule qui vous précède, et votre propre passage devant le même repère.

La pluie, la neige ou le verglas rendent la conduite dangereuse et ces distances de sécurité doivent impérativement être augmentées en conséquence.

>> La distance d'arrêt d'un véhicule est pratiquement multipliée par deux sur sol humide.

Rappel des limitations de vitesse par temps de pluie :

- 110 km/h sur autoroute.
- 100 km/h sur routes à chaussées séparées.
- 80 km/h sur les autres routes.
- 50 km/h en ville.

>> Dans tous les cas, lorsque la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h.